

0146 -

15 SEP 2026

LETTRE CIRCULAIRE N° _____ /LC/MINEFOP/CAB DU _____ RELATIVE A LA SAISIE EN LIGNE
DES INFORMATIONS DES STRUCTURES DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE SUR
LA PLATEFORME DES OPPORTUNITES DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE AU
CAMEROUN (CAM-TVET).

A

MESDAMES ET MESSIEURS :

- Les Délégués Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DREFOP) ;
- Les Inspecteurs Régionaux des Formations (IRF) ;
- Les Délégués Départementaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDEFOP) ;
- Les Responsables des Structures Publiques et Privées de Formation Professionnelle.

Le Gouvernement de la République du Cameroun a bénéficié d'un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour le financement de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE). Ce projet vise à améliorer l'accès équitable à un enseignement secondaire de qualité et à une formation technique et professionnelle adaptée au marché du travail, avec un accent sur les filles. Il est conjointement mis en œuvre par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), avec comme autres acteurs majeurs : le Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

L'un des objectifs visé par la mise en œuvre de ce projet est de faciliter l'accès aux informations sur la disponibilité de l'offre de formation technique et professionnelle au Cameroun. A cet effet, une plateforme numérique sur les opportunités de formation technique et professionnelle, dénommée (CAM-TVET) a été mise en place et est accessible à l'adresse : www.traininginformation.cm. Elle est assortie d'une application mobile connexe téléchargeable sur la même plateforme et sur PlayStore.

Les cibles de la plateforme sont : les décideurs et services compétents en charge de la formation technique et professionnelle, les personnes en quête de formation technique et professionnelle, les entreprises, les ONG, les chercheurs et consultants dans le domaine de la formation technique et professionnelle, les promoteurs de structures de formation technique et professionnelle.

Elle vise à offrir à toutes les personnes en quête de qualification professionnelle, des informations sur les offres de formation technique et professionnelle, disponibles sur toute l'étendue du territoire national. Elle met notamment à la disposition de ces cibles, la liste des structures de formation, leur localisation, les spécialités offertes par ces structures, les coûts, les durées, les programmes de formation, etc.

En outre, cette plateforme constitue un outil important de promotion au niveau national et international pour les structures de formation technique et professionnelle qui s'y sont enregistrées.

Cependant, pour que ces informations soient disponibles et accessibles en ligne, les responsables des structures d'EFTP doivent les saisir en ligne. La stratégie retenue pour l'alimentation permanente de ladite plateforme repose sur la saisie en ligne des informations des Etablissements d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle (EFTP) par les responsables de ces structures.

Au regard des enjeux opérationnels et afin de garantir l'alimentation régulière de la plateforme avec des informations actualisées et assurer son utilité auprès de ses cibles, il importe de préciser les responsabilités et

contributions attendues de chaque acteur principal, ainsi que les acteurs complémentaires à mobiliser en vue de la coordination technique, l'animation territoriale et la supervision opérationnelle de cette activité.

I. A l'attention des Délégués Régionaux et Départementaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DREFOP/DDEFOP) :

Les DREFOP et les DDEFOP constituent les pivots administratifs de l'activité d'alimentation de la plateforme CAM-TVET. A cet effet ils devront :

- Disposer de la cartographie des structures publiques et privées de formation agréées dans leur circonscription de compétences ;
- Sensibiliser les chefs des structures d'EFTP sur la nécessité de saisir les données de leur structure en ligne ;
- Prendre des mesures visant à amener les responsables des structures d'EFTP à disposer d'un compte sur la plateforme et saisir régulièrement leurs informations ;
- S'assurer lors des descentes sur le terrain, que les responsables de structures de formation de leur circonscription de compétences saisissent effectivement leurs données sur la plateforme ;
- Impulser une dynamique de collaboration avec tous les responsables des autres administrations concernées au niveau régional, visant l'alimentation de la plateforme par les responsables des EFTP sous leur tutelle, notamment le MINESEC, le MINEPIA, le MINADER, le MINPROFF et le MINJEC ;
- Désigner comme point focal d'assistance et d'animation de l'activité d'alimentation de la plateforme dans leur circonscription de compétences, le Chef de service régional ou départemental de la formation et de l'orientation professionnelles ;
- Faire connaître la plateforme auprès du public, lors des événements auxquels leurs services prennent part ;
- Faire régulièrement un feedback des difficultés rencontrées et des contraintes identifiées à l'équipe d'administration de la plateforme mise en place à l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) ;
- Considérer désormais comme condition obligatoire, lors de la réception des dossiers de demande de renouvellement des agréments pour les centres privés de formation et des dossiers relatifs aux examens nationaux et supervisés, l'effectivité de la saisie sur la plateforme des informations du centre de formation concerné pour l'année de formation en cours.

II. A l'attention des Inspecteurs Régionaux des Formations (IRF) :

- Sensibiliser les chefs des Etablissements d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle, (EFTP) sur la nécessité de saisir les données de leur structure sur la plateforme ;
- S'assurer lors des descentes sur le terrain, que les responsables de structures de leur circonscription de compétences saisissent effectivement leurs données sur la plateforme ;
- Faire régulièrement un feedback des difficultés rencontrées et des contraintes identifiées à l'équipe d'administration de la plateforme mise en place à l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) ;
- Faire connaître la plateforme auprès du public, lors des événements auxquels vos services prennent part.

III. A l'attention des responsables des structures publiques et privées de formation professionnelle :

- Disposer d'un compte utilisateur sur la plateforme en lien avec vos structures de formation ;
- Saisir directement en ligne les informations sollicitées dans les formulaires préparés à cet effet, en se connectant à partir de vos comptes utilisateur ;

- Vérifier la cohérence des données saisies ;
- Valider sur l'honneur les données saisies ;
- Faire régulièrement un feedback des difficultés rencontrées et des contraintes identifiées au point focal d'assistance et d'animation de l'activité d'alimentation de la plateforme, désignés à cet effet ou éventuellement à l'Equipe d'administrateurs mise en place à l'ONEFOP.

IV. A l'attention des administrateurs de la plateforme désignés par le MINEFOP :

- Contrôler la cohérence des données renseignées par les responsables des EFTP ;
- Procéder à la correction des incohérences des données constatées ;
- Valider ou invalider les données contrôlées.

V. Dispositions finales

Je demande à tous les acteurs concernés de prendre chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution diligente, coordonnée et efficace des présentes instructions conformément au Guide de Saisie en Ligne des informations des EFTP sur la plateforme ci-joint en annexe.

L'Inspecteur Général des Formations (IGF) et le Directeur de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (DFOP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller au respect strict des orientations arrêtées.

Le Secrétaire Permanent de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP), quant à lui, est chargé d'assurer la supervision technique de l'activité d'alimentation de la plateforme et de produire régulièrement des rapports sur les statistiques d'utilisation de la plateforme par les responsables des EFTP et le public cible.

J'attache une importance primordiale au respect strict des directives énoncées dans la présente lettre-circulaire et compte sur l'engagement, la disponibilité et le professionnalisme de chacun afin de garantir la disponibilité sur la plateforme, des informations sur les EFTP attendues par le public cible. /-

Ampliations :

- IGF ;
- DFOP ;
- ONEFOP.

Yaoundé, le 15 SEPT 2026

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



[Signature]
Moumouna Foutou